

sincère d'un grand nombre de ses adversaires politiques et de tous les membres de son parti. Nous qui le connaissions plus intimement chérirons longtemps sa mémoire.

De même, le regretté ministre du Revenu national, l'hon. M. Ryckman, jouissait de l'amitié d'un nombre de ses adversaires politiques aussi bien que de celle de tous les membres de son propre parti.

Indépendamment des divergences d'opinion en matière politique, différences bien connues mais dont je ne dirai mot en cette circonstance, ce serait rendre piètre justice à la mémoire de M. Ryckman de vouloir juger de la valeur des services qu'il a rendus au pays ou à son parti par le nombre d'années qu'il a consacrées à la direction du ministère du Revenu national, années pendant lesquelles la santé du regretté ministre laissait beaucoup à désirer. Voilà quelques semaines, il s'est démis de son poste de ministre parce que lui-même et le premier ministre reconnaissent tous deux que l'état grave de sa santé ne lui permettait plus de vaquer aux fonctions du ministère. A vrai dire il était souffrant depuis longtemps. Le premier ministre savait à quoi s'en tenir; et je puis affirmer en mon nom et au nom des membres de mon parti que ce fait était toujours présent à notre esprit. Je sais que pour le premier ministre c'était un devoir pénible d'accepter la démission de M. Ryckman, et que s'il a gardé son collègue aussi longtemps à ses côtés c'était par un sentiment de loyauté. Dans la vie publique comme dans la vie privée rien n'est plus difficile que de faire le départ entre ce qui se doit à l'amitié et ce que réclament nos devoirs officiels.

Ce que nous voyons mieux aujourd'hui, il me semble,—caractéristique admirable, et dont nous voudrions toujours conserver le souvenir,—c'est la ténacité dont le ministre a fait preuve dans l'exercice de ses attributions, malgré tous les obstacles, et ses efforts courageux pour vaincre un ennemi invincible.

Le nom de M. Ryckman sera toujours, dans notre souvenir, associé au Parlement; mais c'est plutôt à l'extérieur de notre enceinte que le regretté disparu s'était distingué. Ceux qui,—et je suis de ce nombre,—évoquent son souvenir lorsqu'il fréquentait l'université et l'École de droit, se remémorent avec plaisir, comme le premier ministre l'a observé, ses succès d'étudiant, alors qu'il gagna deux fois la médaille d'or, tant pour le cours des arts que pour celui du droit, et les talents qui lui permirent d'arriver si haut dans sa profession et dans le monde des affaires. Assurément le pays n'oubliera pas son patriotisme ni les sacrifices imposés à sa famille en conséquence de la grande guerre.

Quant à moi j'incline à priser avant tout chez M. Ryckman son empressement, pendant des années comme celles qui ont suivi la guerre, à accepter un rôle responsable dans la vie publique du pays. Il eut l'honneur d'être ministre de la couronne sous deux régimes, mais ce qui s'impose encore plus à notre souvenir, il me semble, c'est le rôle loyal, noté par le premier ministre, qu'il joua alors que son parti se trouvait dans l'opposition, et le fait qu'il fut pendant plus de douze ans membre de cette Chambre des communes.

Je m'associe très sincèrement, comme tous les membres de l'opposition, à l'expression de la plus profonde sympathie que le premier ministre vous a prié, monsieur l'Orateur, d'offrir de la part de la Chambre à Mme Cayley et à Mme Ryckman et aux autres membres de leurs familles éplorées.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Bennett) et le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) ont fait l'éloge bien mérité de deux de nos collègues de la Chambre qui nous ont quittés pour l'au delà depuis la prorogation de la dernière session de ce parlement. Qu'il nous soit permis, monsieur l'Orateur, dans cet angle de la Chambre, de nous associer aux vœux de sincères condoléances exprimés aux familles de nos regrettés collègues.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre) Je vais proposer de lever la séance. Ceux qui ont l'habitude de nos délibérations comprennent sans doute que nous allons nous réunir de nouveau à trois heures de l'après-midi demain. Je compte qu'alors je pourrai déposer sur le bureau de la Chambre un nombre de documents dont il est question dans le discours du trône et les rendre ainsi accessibles aux députés qui voudront prendre part aux discussions à la séance de lundi. Nous comptons aussi être en mesure de déposer le cahier des prévisions budgétaires demain.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre me permettra-t-il de lui demander si le Gouvernement déposera aussi un rapport de la récente conférence interprovinciale?

Le très hon. M. BENNETT: Il n'existe pas de rapport de cette conférence, sauf le texte des résolutions qui y ont été adoptées et qui sera déposé devant la Chambre. Lors des trois dernières conférences de ce genre on est convenu de ne pas rédiger de procès-verbaux et que les discussions ne devaient pas faire l'objet d'un débat, et cela afin que ceux qui y assistaient pussent s'exprimer avec cette liberté qu'ils pourraient penser qu'on leur re-